

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Séance ordinaire du 27 octobre 2017

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Nombre de voix : 19

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Pierre HEINE, maire.

Etaient présents : Pierre HEINE, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Bernard WEITTEN, Sylvain PRATI, Dominique HALLÉ, Liliane MATHIS, Martine GINDT, David LEDENYI, Bernard PERRIN, Sandrine BIRARDI, Messaade VAISSIÈRE, Sandrine BRENYK, Rodrigue LAGLASSE,

Etaient absents : Dominique LEBRUN qui a donné procuration à Sylvain PRATI, Éric MARCHAL qui a donné procuration à Dominique HALLÉ, Bernard HEINE qui a donné procuration à Rodrigue LAGLASSE, Cathy TONUS qui a donné procuration à Carole BOLLARO, Céline ROBERT qui a donné procuration à Liliane MATHIS.

Le maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour (achat de deux parcelles et DM n°3). Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Carole BOLLARO est désignée secrétaire de séance.

POINT 1

Demande de subvention d'investissement la Caisse d'Allocations Familiales.

Le maire expose que des devis ont été établis pour l'équipement la **climatisation de deux salles** du bâtiment périscolaire pour un montant total de **17 935 € HT**.

La Caisse d'Allocations Familiales peut subventionner ce type d'équipement dans le cadre d'une aide financière d'investissement.

Le maire propose au conseil municipal de solliciter la CAF pour une **subvention** d'un montant de **8 070 € soit 45 %** du montant total HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et à signer la convention relative à cette opération.

POINT 2

Achat de parcelles.

Le maire expose qu'il a été sollicité par le Centre National de la Propriété Forestière. La parcelle 0038, section 38, lieu-dit « Le bois sur Buding », d'une contenance de 4 ares et 82 centiares, limitrophe de la forêt communale et appartenant à Monsieur POLTO, est à vendre pour une somme de 100 € TTC.

Par ailleurs, les héritiers de Michel LENERT et Marie BOLZINGER souhaitent vendre la parcelle 0033, section 41, lieu-dit Les Jardins, d'une contenance de 1 are et 85 centiares au prix de 26 € le m², soit 4 810 € TTC. Cette parcelle est implantée sur un secteur 1AU où la commune a procédé à l'acquisition de plusieurs terrains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** de :

- procéder à l'**acquisition** de la parcelle forestière **0038, section 38**, lieu-dit « Le bois sur Buding », d'une contenance de **4 ares et 82 centiares**, appartenant à Monsieur POLTO, pour une somme de **100 € TTC**,
- autoriser le maire à rédiger l'acte administratif relatif à cet achat,
- désigner Didier BRANZI, 1^{er} adjoint, pour représenter la commune et signer tout document relatif à cet acte.
- procéder à l'**acquisition** de la **parcelle 0033, section 41**, lieu-dit « Les Jardins », d'une contenance de **1 are et 85 centiares**, appartenant aux héritiers LENERT-BOLZINGER, au prix de **26 € le m²**, soit **4 810 € TTC**,
- confier la rédaction de l'acte à Maître Benoît HARTENSTEIN, notaire à METZERVISSE,
- autoriser le maire à représenter la commune et signer tout document relatif à cet acte.

REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 3

Décision modificative n°3 du Budget Principal 2017.

Didier BRANZI, 1^{er} adjoint, expose :

La demande de versement de l'annuité 2016 d'un emprunt BNP PARIBAS nous a été soumise l'an dernier après la clôture des comptes. Afin d'honorer le paiement des annuités 2016 et 2017, il convient donc de soumettre au vote du Conseil Municipal la décision modificative du BP 2017 ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre/art	Libellé	Voté	Modification	Proposition nouvelle
Dépenses				
16/1641	Emprunts	308 632	+ 21 400	330 032
Op.35/2313	Morgue – Constructions	236 000	- 21 400	214 600

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre/art	Libellé	Voté	Modification	Proposition nouvelle
Dépenses				
66/66111	Charges financières	66 343	+ 2 200	68 543
022	Dépenses imprévues	20 000	- 2 200	17 800

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, **à l'unanimité**, la décision modificative n°3 du Budget Principal 2017 selon les termes des tableaux ci-dessus.

Tous les membres ont signé au registre
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire le
Publié-le